

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPARTS : 6 mois, 10 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.  
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h. 21 »	5 » 45 »	7 » 39 »	9 » 22 »	9 » 41 »	—	—	11 » 7 »	2 » 48 » soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. « matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.)

Cahors, 16 Mars.

Après le rejet de l'article 7 par le Sénat, les radicaux sont entrés dans une irritation profonde. Des victimes échappant à leur rage de destruction et d'oppression ! Quelle iniquité aux yeux de ces dignes citoyens qui rêvent la domination au profit de leur incapacité besogneuse et sans scrupules.

Il y a, heureusement, dans la gauche de la Chambre des députés, des esprits calmes et sages. En présence de la fureur de leurs collègues radicaux, ils se sont mis à crier un peu comme eux, mais en réalité pour gagner du temps. On avait parlé d'une interpellation immédiate à la Chambre afin de contraindre le gouvernement à expulser les Jésuites. Il a fallu en rabattre ; car, ainsi qu'on l'a fait remarquer aux compères honteux de la Commune, la deuxième délibération n'a pas encore eu lieu au Sénat.

Donc, en attendant cette deuxième délibération qui sera, du reste, absolument conforme à la première, les radicaux rongent leur frein. Les hommes modérés, au contraire, profitent de ce rejet pour chercher une transaction. Le Temps s'exprime ainsi à ce sujet : « La solution sera-t-elle facilitée par le recours à de vieux textes de lois, à des armes peut-être rouillées, à des ordonnances, à des édits, à des arrêtés déterminés dans la poussière des archives ? Voilà ce qu'il faudra examiner. Ou bien vaudra-t-on guérir les dommages causés par la liberté mal réglée, en invoquant le remède de la liberté elle-même, instituée à nouveau et nettement définie ? Fera-t-on, dans cet ordre d'idées, une loi libérale sur les associations ? Voilà encore une autre issue, un chemin dont il sera bon de s'assurer avant de s'y engager. »

Nous croyons que, dans de telles questions, il ne faut pas s'arrêter aux finesses et aux petites manœuvres. On parle des droits de l'Etat, et on ne parle guère que de cela à gauche. Mais c'est de la liberté de conscience et des droits du père de famille qu'il faudrait se préoccuper avant tout. Est-ce qu'il est permis à l'Etat de venir se placer entre le père et l'enfant ? Agir ainsi, c'est la politique de tous les despotes qui veulent changer de fond en comble les croyances d'un peuple. Ce fut la politique à jamais condamnable de Louis XIV dans les Cévennes, quand ses émissaires et ses soldats s'emparaient des enfants des protestants. La République ne doit pas nous ramener à ces jours mauvais.

Elle sera la liberté, ou elle périra.

On lit dans le Parlement :

Le ministre est averti qu'il devra répondre à une interpellation de la Chambre des députés. On lui demandera ce qu'il compte faire à l'égard des Jésuites et des autres congrégations non autorisées. S'engagera-t-il à les dissoudre, à expulser les membres en se fondant sur les anciens édits de Louis XV et de Louis XVI ? Quelle est la valeur légale de ces vieux textes ? Faut-il, pour se donner

le plaisir de les mettre à l'épreuve, s'exposer à troubler profondément le pays, à le précipiter dans des querelles religieuses dont le terme n'appartient à personne ? Faut-il courir le risque, pour satisfaire les passions de l'extrême gauche, d'ébranler la République ? Le chef du cabinet a l'esprit trop clairvoyant et trop élevé pour ne pas sentir le danger qu'il y aurait à céder aux injonctions ou aux menaces qui lui sont adressées par toute la presse radicale. Nous comprenons les hésitations et les tourments auxquels il est livré en ce moment, nous sommes même disposés à le plaindre sincèrement de la situation où il est placé.

Ce n'est pas lui, en effet, qui a présenté l'article 7.

Si l'article 7 avait été voté, c'est la suppression du parti conservateur qu'on aurait votée dans la République. On aurait cherché ce parti demain, car demain on en aura besoin ; on ne l'aurait pas trouvé. Nous comprenons la colère des radicaux en présence de ce résultat. La République française cherche à sauver le ministère, mais elle condamne le Sénat. C'est la guerre à recommencer, dit-elle. La guerre contre qui ? Contre ce Sénat du 5 janvier dont la majorité républicaine a paru d'abord si formidable que les républicains sensés s'en sont presque émus.

On peut maintenant tout faire, disaient les radicaux ; essayons l'article 7 ! L'article 7 a échoué. On ne peut donc pas tout faire, et la République, qui s'est fondée par la sagesse, est condamnée à vivre de sagesse, ce qui gêne fort ceux qui voulaient la faire vivre de folies.

Nous empruntons au Français les renseignements qui suivent :

La nouvelle d'après laquelle le gouvernement chercherait à transiger sur l'article 7, en se ralliant à un amendement concernant les seuls Jésuites, n'est pas considérée comme sérieuse dans le monde parlementaire. La foi qu'on accorderait à cette nouvelle prouverait seulement que l'on considère le ministère comme aux abois.

Le langage de la République française est trop vif pour qu'on puisse croire que M. Gambetta se prête aux vues transactionnelles qui seraient d'après certains journaux, celles d'un ou deux membres du cabinet.

Le ministère compte que, dans la seconde délibération, il aura pour lui les voix des sénateurs du département du Rhône qui seront nommés dimanche ; il compte aussi sur la voix de M. Albert Grévy, qui n'a pu prendre part, mardi, au vote sur l'article 7.

On croit que M. de Freycinet refuserait de se prêter à aucune mesure violente contre les Jésuites. La violence ouverte ne paraît pas être dans le tempérament du président du conseil. Il s'est déclaré hostile à toute mesure de ce genre.

Les appréciations des journaux anglais sont favorables au Sénat et au rejet de l'article 7. Le Times s'exprime avec beaucoup de netteté. Il lui paraît difficile que le Sénat « agisse contrairement à la volonté du pays », quand des personnages d'opinions si diverses se sont rencontrés pour faire échec à la loi. Le Standard est d'avis que, si l'influence modératrice du Sénat persistait, la France aurait raison de « s'en féliciter », car nous aurions trouvé notre chambre des lords. « Le Sénat a montré plus de libéralisme que le gouvernement, qui avait proposé l'article 7, et que la Chambre, qui l'avait accepté, » écrit le Daily News, qui n'est pas un journal conservateur. — Les journaux autrichiens, sauf la Nouvelle Presse libre, tiennent un langage analogue à celui de la presse anglaise.

La Chambre des députés discute lentement, et au milieu de l'inattention générale, les tarifs douaniers pour les traités de commerce. Il nous est impossible d'entrer dans les détails minutieux de cet examen, qui sera aussi long que

peu brillant. L'avis unanime c'est que, pour de si importantes délibérations, il faudrait des hommes plus pratiques et plus instruits que les radicaux, dont le nombre paralyse tout depuis quelque temps.

On lit dans la France :

On parle beaucoup, dans certains journaux officieux, des manifestations de la province en faveur de l'article 7 ; cela se réduit en somme à très peu de chose. Quant aux rapports des préfets, nous savons de bonne source qu'ils sont en majorité dans un tout autre sens que celui qu'on prétend. Ils constatent que les adversaires de l'article 7 sont très nombreux.

M. Weiss un ancien universitaire et des plus distingués, écrit dans le Gaulois :

« On n'expulsera pas les jésuites. On n'abolira pas le Sénat. On ne reviendra pas au moins pour le moment, au régime d'une assemblée unique. On n'expulsera pas les jésuites, parce pour expulser un seul Français, affilié à la compagnie, il faudrait transformer la présidence de la République en une magistrature dictatoriale, et le régime républicain normal où nous vivons en un état franchement révolutionnaire. On n'abolira pas le Sénat, parce que dans les deux chambres réunies en Assemblée Nationale, on ne trouverait pas de majorité pour la réalisation de ce beau dessein, parce que les sénateurs de la gauche et de l'extrême gauche sont pour le moins aussi intéressés que les sénateurs de droite à maintenir l'institution sénatoriale. Pour faire durer la République, il ne faut à ceux qui la gouvernent que de la patience, de la modération, de la largeur d'esprit. Pour se rendre moins amer l'avortement de l'article 7, il ne faut que l'accepter de bonne grâce ! Nous espérons pour eux qu'ils finiront par comprendre cette double vérité, et que ni le ministère ne se laissera entraîner, comme on le dit, à lancer du haut de la tribune quelque déclaration foudroyante et platonique ; ni la chambre des députés à voter, à l'adresse du Sénat, un de ces ordres du jour de blâme ou de fétrissure, qui ne sont que chansons et mirlitons. »

La Nouvelle Revue estime, tout compte fait, que le rejet de l'article 7 est préférable à son adoption.

« Je suis, pour ma part, dit aujourd'hui son chroniqueur politique, du nombre des partisans de la liberté entière, qui l'accordent à leurs adversaires comme ils la veulent pour eux-mêmes et pour leurs amis. »

« L'article 7 m'a toujours paru une conception hybride, donnant à l'Etat, une ingérence à la fois excessive et insuffisante, dans une question qui touche par tant de côtés à l'indépendance privée. »

## INFORMATIONS

Le ministre des finances vient de terminer un mouvement dans le personnel des percepteurs.

Ce mouvement paraîtra très prochainement au Journal officiel.

## ELECTIONS DU 14 MARS.

### Elections sénatoriales de Lyon.

MM. Millaud, rép. radical..... 239 voix.  
Vallier, cons. gén. radical... 246  
Les deux candidats sont élus sénateurs.

### Elections de députés.

Mirande.  
MM. G. de Cassagnac, imp.... 11,372 élu.  
Sansot, républicain..... 7,993  
Rambouillet.  
MM. Dreyfus, républicain..... 8,209 élu.  
Maurice Richard, bonap... 5,618  
Robinet de Cléry, légitim.. 755

### Narbonne.

A Narbonne, un député à élire ; M. le docteur Labadié, radical, a été élu par 1,349 voix.

### Election au Conseil général.

### Rabastens.

M. le baron de Falguière a été élu par 1,515 voix, contre M. le docteur Bérengier, radical, qui en a obtenu 1,118.

Nous trouvons dans un journal de Naples, le Rabagas, une lettre de Félix Pyat à Garibaldi et la réponse de Garibaldi à Félix Pyat.

Londres, 1<sup>er</sup> mars 1880.

### Félix Pyat à Garibaldi.

Mon vieil ami,

Le dernier attentat contre le despote de toutes les Russies confirme votre phrase légendaire :

« L'Internationale est le soleil de l'avenir. »  
Depuis le premier roi jusqu'au dernier président de République bourgeoise, tous doivent disparaître ou de gré ou de force.

Unissez votre voix à celle des socialistes français pour protester contre l'extradition projetée de notre vaillant ami Hartmann.

Le sol français doit être inviolable pour les pros crits qui, comme nous, veulent l'action armée pour établir la République universelle, démocratique et sociale.

Je vous serre la main. Saluez votre charmante femme.

Votre sincère ami,

FÉLIX PYAT.

Caprera, 6 mars 1880.

### Garibaldi à Félix Pyat.

Mon très cher Pyat,

Vous êtes le héros populaire des barricades parisiennes. Merci pour votre affectueuse lettre, bien que j'eusse raison de me plaindre du long silence que vous avez gardé à mon égard.

Hartmann est un vaillant jeune homme à qui tous les honnêtes gens doivent estime et reconnaissance. Le ministre Freycinet et le président Grévy ne souilleront pas leur nom de républicains honnêtes par l'extradition d'un proscrit politique ; cela serait digne des hyènes de Versailles.

L'assassinat politique est le secret pour conduire à bon port la révolution. Les souverains appellent assassins les amis du peuple. Les vrais républicains, Agésilas Milan, Piétri, Orsini, Pianori, Monti et Tognetti, ont été, dans leur temps, des assassins, aujourd'hui, ce sont des martyrs, objets de la vénération du peuple.

Hœdel, Nobiling, Moncasi, Passanante, Solowief, Otero et Hartmann sont les précurseurs du gouvernement de l'avenir (1), la République sociale.

L'assassin est le prêtre exécré qui assassina d'abord



le progrès à l'aide du bûcher et assassine maintenant les consciences avec le mensonge.  
C'est le prêtre qu'on doit déporter en Sibérie et non les compagnons d'Hartmann.  
Je vous serre affectueusement la main, saluez le brave Vallès.  
Toujours à vous,  
G. GARIBALDI.

Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

CHRONIQUE LOCALE

M. J.-B. FAURIE,

Inspecteur général honoraire de l'Université.

L'Université vient de perdre, il y a quelques semaines, un de ses fonctionnaires les plus distingués. Nous voulons parler de notre compatriote, M. Faurie, inspecteur général honoraire de l'enseignement supérieur secondaire, officier de la Légion d'honneur, décédé subitement des suites d'une congestion cérébrale, le 10 février dernier, à Paris, chez son frère, ancien professeur. Nous nous faisons un devoir de lui consacrer quelques lignes.

M. Faurie, Jean-Baptiste, naquit le 12 février 1812, à Montfelin, commune de Larroque-des-Arcs, canton de Cahors. Entré au collège de cette ville en 1822, il en sortit en 1829, après avoir fait de brillantes études, et fut admis la même année, comme boursier, à Paris, dans la pension Sainte-Barbe, aujourd'hui collège Rollin. Quoiqu'il eût fait deux années de rhétorique à Cahors, il redoubla cette classe à Paris pendant deux années. Cette rhétorique quadruplée explique comment le futur professeur de mathématiques maniait supérieurement sa langue, et savait écrire, avec une rare distinction, en prose et en vers. Son discours, prononcé à la distribution des prix du collège Rollin, au mois d'août 1846 ou 1847; et plus tard, son petit poème sur la prise de Sébastopol, fournissent deux témoignages remarquables de sa capacité littéraire. Mais, pendant sa quatrième année de rhétorique en 1831, persuadé que la littérature ne constituait pas sa véritable vocation, il se livra principalement à l'étude des mathématiques spéciales.

Au mois de juillet 1831, il concourut pour l'école normale supérieure, fut admis simultanément pour les lettres et pour les sciences, triompha très rare; et, chose plus rare encore, il fut même admis pour la philosophie, quoiqu'il n'eût suivi aucune classe de philosophie.

Après trois années d'école normale, en juillet 1834, il fut reçu le premier au concours d'agrégation pour les sciences. Charmé de ce brillant examen, l'illustre Poisson, président du concours, disait à un ancien professeur du jeune agrégé: « M. Faurie, sera content de moi. » Effectivement le nouvel agrégé fut nommé d'emblée professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Versailles, et chargé provisoirement, et comme suppléant, de la chaire de mécanique à la faculté des sciences de Lyon.

Après avoir professé deux ans la mécanique à la faculté des sciences de Lyon, le jeune professeur vint, au mois d'octobre 1836, occuper à Versailles sa chaire de mathématiques spéciales. Dès la première année de son enseignement dans cette chaire, l'un de ses élèves, M. Sollier, remporta le prix d'honneur au concours général.

Après avoir professé pendant quatre ans les mathématiques spéciales au Lycée de Versailles, M. Faurie vint à Paris, en 1840, occuper la même chaire, au collège Rollin, dont il avait été l'élève. Les succès obtenus au Lycée de Versailles l'accompagnèrent à Rollin. Au concours général de 1845, deux de ses élèves remportèrent, chose très-rare, le premier et le second prix d'honneur. Ce triomphe valut à M. Faurie la décoration.

En 1852, il échangea la chaire du collège Rollin contre la chaire, encore plus importante, du lycée Saint-Louis. En 1864, il devint inspecteur de l'Académie de Paris; en 1867, inspecteur général de l'enseignement secondaire, et fut ensuite promu officier de la Légion d'honneur.

Enfin, en 1877, après 45 ans de services, M. Faurie fut admis à la retraite, et nommé

inspecteur général honoraire.

Outre ses divers emplois successifs dans l'Université, M. Faurie conserva, pendant plus de trente années, l'emploi d'examineur d'admission à l'école navale. Il se distingua toujours dans les examens par sa sagacité et son impartialité. Il discernait bien vite le fort et le faible d'un candidat. Les candidats dépourvus de protection, n'avaient pas besoin de protecteur auprès de lui. Il leur suffisait de posséder un vrai mérite.

Enfin, M. Faurie se disposait à déposer cette année même, les fonctions d'examineur, et à chercher, sous le toit de la maison natale, un repos laborieusement gagné, lorsqu'il succomba, dans la nuit du 10 février, sous l'étreinte subite d'une attaque d'apoplexie.

Le corps ne vit plus, mais l'âme vit encore, et vivra toujours. M. Faurie croyait profondément à l'existence de Dieu, et à l'immortalité de l'âme. Ces idées salutaires fortifiaient sa vieillesse, et servaient à consoler les âmes pieuses qui, dans sa famille, déplorent son trépas imprévu.

\* \* \*

Nous apprenons de source certaine que les héritiers de M. Faurie ont l'intention d'instituer une *Médaille d'Or* pour le prix d'honneur de rhétorique, afin de perpétuer son souvenir au Lycée de Cahors.

Nous apprenons que notre compatriote M. Rossignol, est nommé intendant divisionnaire à Toulouse.

Nous lisons dans le *Journal du Tarn* :

Mgr Grimardias, évêque de Cahors, revenant de Rome à la fin de la semaine dernière, a rendu visite à Monseigneur l'archevêque d'Alby. Sa Grandeur n'a passé qu'un jour dans cette ville, d'où elle est repartie samedi pour Cahors.

Les sermons du R. P. Montvoisin sont très suivis à la cathédrale de Cahors. Les qualités essentielles de l'orateur ont attiré autour de la chaire sacrée une affluence inaccoutumée. Dimanche, à la suite d'un très beau discours sur la *charité*, une quête des plus fructueuses a été faite en faveur de la Conférence de Saint Vincent-de-Paul.

Hier au soir a commencé la série des sermons pour les hommes. Le P. Montvoisin a inauguré ses conférences par ce sujet: *Il faut être chrétien*. Il faut rester chrétien parce que la religion chrétienne est la vérité. — Il faut rester chrétien car, la religion anéantie, par quoi la remplacer?

Ces deux questions ont été développées avec un talent de parole et de dialectique très remarquable.

Les sermons qui seront continués pendant toute la semaine vont attirer certainement une affluence plus considérable encore d'hommes de tout rang et de toute opinion.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, M. Justin de Selves, neveu de M. le Sous-Préfet de Gourdon, est nommé Préfet de Tarn-et-Garonne. Nous publions avec plaisir les lignes suivantes du *Journal de Lot et-Garonne* :

« Le Tarn-et-Garonne est privilégié; la voilà gratifié d'un administrateur qui n'appartient, sous aucun rapport, à cette catégorie de fonctionnaires prétentieux et incapables auxquels, avec la meilleure des volontés, on ne saurait accorder un mérite quelconque.

« Quoique très jeune encore, il n'a pas trente-cinq ans, M. de Selves est un avocat de grand talent, rompu à la pratique des affaires.

« Il n'a jamais été que républicain. La sincérité de ses opinions s'impose et donne à son caractère une intégrité morale que ses adversaires politiques sont les premiers à reconnaître.

« D'une franchise, d'une bienveillance et d'une courtoisie que certainement le prestige des grands ne viendra pas troubler, M. de Selves est entouré, à Montauban et dans tout le Tarn-et-Garonne, de la considération générale. S'il rencontre des détracteurs, ce ne sera que parmi les sectaires du radicalisme que son honnêteté gênera et que sa modération, sa loyauté, son esprit de justice, ne satisferont pas. »

Par décret en date du 13 mars, le général de division Lecointe, commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée, a été nommé au commandement du 14<sup>e</sup> corps d'armée à Lyon, en remplacement du général Farre, nommé ministre de la guerre.

Le général Lecointe réunira à ce commandement les fonctions de gouverneur militaire de Lyon.

Par un autre décret, le général de division Appert, a été nommé au commandement du 17<sup>e</sup> corps d'armée, à Toulouse, en remplacement du général Lecointe.

Par décret du Président de la République, en date du 9 mars 1880, M. Goussard, juge de paix de Labastide-Murat, licencié en droit, est nommé juge au tribunal de première instance de Briançon (Hautes-Alpes).

Notre compatriote, M. Bourrette, juge suppléant au tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), a été nommé juge suppléant au siège de Saint-Denis (Réunion).

Par arrêté en date du 12, le ministre de l'instruction publique a décidé qu'une session *extra-tempora* d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'inspection primaire s'ouvrirait le 24 mars courant, à la Sorbonne.

VACANCES MILITAIRES DE PAQUES.

A l'occasion des fêtes de Pâques, des permissions de six jours pleins, du mercredi soir 24 mars au mercredi matin 31, seront délivrées aux engagés conditionnels qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite. Ces permissions seront données aux engagés conditionnels du culte israélite, lors des fêtes de Pâques juive, qui commencent le 26 mars et finissent le 3 avril au soir.

Les autres militaires du même culte qui en feront la demande, et dont la conduite est bonne pourront obtenir aussi, à l'époque de la Pâque juive savoir: ceux qui se trouvent en garnison dans des localités où il y a une communauté israélite, des permissions de quatre jours pleins; ceux qui sont en garnison dans des villes où il n'y a pas de communauté israélite, recevront des permissions de huit jours pleins. Ces différentes permissions dateront du 26 mars au soir. Enfin, des permissions de 8 jours pleins (non compris le temps d'aller ni du retour), calculées d'après les dates du départ des paquebots seront concédées, sur leur demande, aux israélites algériens servant en France, afin de leur permettre de se rendre, à leurs frais, dans leurs familles en Algérie, pour y célébrer les solennités de la Pâque juive.

Les tours de service doivent, en outre, d'après les dispositions encore en vigueur, d'anciennes circulaires ministérielles, être réglées, notamment au moment des fêtes de Pâques, de manière que tous les militaires puissent remplir facilement les devoirs religieux du culte auquel ils appartiennent.

Le ministre de la guerre, très préoccupé des difficultés pécuniaires qu'éprouvent souvent les officiers, soit lors des changements de garnison, soit lorsqu'ils ont à acheter des chevaux, fait étudier en ce moment les mesures que l'on pourrait adopter pour porter remède à cette situation. Déjà dans plusieurs armées étrangères il existe entre les officiers des sortes d'associations, dont les cotisations mensuelles, si modiques qu'elles soient, rendent les plus grands services à tous ceux qui n'ont pas de fortune, dans les circonstances où ils sont obligés à des dépenses subites et relativement considérables.

Un arrêté du préfet de la Gironde, pris en vertu de l'article 3 de la loi du 2 août 1879, relative aux mesures à prendre contre le phylloxéra, et sur les propositions de l'inspecteur général adjoint de l'agriculture, délégué régional, constate que la présence du phylloxéra s'est révélée depuis quelques semaines sur plusieurs points du vignoble de la Gironde qui étaient jusqu'ici regardés comme indemnes. En conséquence, il y a lieu de procéder à la visite générale de cette partie du département pour en délimiter les points attaqués et en entreprendre administrativement le traitement.

L'attention de la Royal Society d'Angleterre vient d'être appelée sur une découverte assez singulière qui sera sans doute utilisée pour l'horticulture. Il s'agit de l'influence de la lumière électrique sur les végétaux. A la suite d'expériences faites pendant plusieurs mois par le docteur Siemens aux environs de Londres, il a été reconnu que les plantes et les fleurs exposées pendant la nuit à la lumière électrique poussent et prospèrent beaucoup mieux que celles qu'on laisse simplement exposées à la lumière du jour et qui restent la nuit dans l'obscurité.

Pour montrer combien l'influence de la lumière électrique se fait sentir rapidement sur les fleurs, le docteur Siemens a placé sur une table, dans la salle de conférences de la Royal Society, un pot de tulipes en bouton; ces tulipes ont été soumises aux rayons d'une lampe électrique. Au bout de quarante minutes elles étaient complètement épanouies.

On écrit de Montauban :

M. Féral protestant, avait épousé une catholique. De ce mariage d'abord heureux naquit une fille. Mais la brouille ne tarda pas à survenir et M<sup>me</sup> Féral forma contre son mari une demande en séparation de corps; ses griefs furent jugés légitimes, et le tribunal ordonna que la petite Anna lui serait remise.

C'est de ce jour que la pauvre mère n'a plus vu sa fille. M. Féral enleva son enfant, et tout autour de lui une conspiration se forma pour déjouer toutes les recherches que la police pouvait faire.

Calvin n'était pas tolérant, et parmi les fidèles de l'église de Genève, il en est qui ressemblent en ce point fort au maître. Tel était M. Féral; ce complot de toute une famille pour dérober son enfant, à sa mère, a quelque chose d'odieux.

Elle a lutté dix ans contre des ennemis insaisissables. Le tribunal a édicté des contraintes impuissantes. Le parquet a ordonné des recherches stériles.

M. Féral est mort depuis. La veuve a espéré un instant qu'elle reverrait enfin sa fille. Les hérétiques, ivres de fanatisme, ont usurpé le droit sacrilège de la lui dérober encore. On dit à Montauban qu'Anna aurait été placée chez un pasteur de Genève.

Aussi quand les parents de M. Féral ont formé une demande en partage, la veuve a-t-elle demandé qu'on lui rendit d'abord sa fille. Le tribunal a ordonné qu'il serait sorsis à l'examen de la demande jusqu'à ce que la mineure eût été remise à sa mère.

Tardive victoire. Le lendemain, brisée par dix années de lutte, M<sup>me</sup> Féral devenait folle.

La pauvre mère, dit le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, a été transférée à l'asile des aliénés à Montauban, dans la journée de jeudi dernier.

A chaque pas, à chaque roulement de voiture, à chaque porte qui s'ouvre, à chaque bruit, à chaque voix qu'elle entend, elle croit qu'on lui ramène sa fille. Elle reconnaît sa voix dont elle n'a pas cependant entendu le timbre depuis sept ans; puis, les pas, la voiture s'éloignent, la porte se ferme, les bruits et la voix s'éteignent, et la voilà replongée dans l'affreuse réalité, dans la folie du vide, de l'abandon, du désespoir maternels.

En présence d'un semblable malheur, il n'est pas ici une seule mère, soit catholique, soit même protestante, qui ne maudisse les bourreaux de M<sup>me</sup> Féral.

Dans la commune de Belmontet, canton de Montcuq, vient de s'éteindre la nommée Marie Fabre, âgée de 104 ans. Marie Fabre était née le 10 février 1776. C'était la doyenne des vieilles filles de France.

On nous écrit de Castelnau :

Dans la matinée du 7 mars courant le feu a consumé la grange du sieur Combalbert, Jean-Pierre, du hameau des Lacunes, commune de Saint-Paul. Les pertes sont évaluées à 1150 francs. — Ce bâtiment était assuré à la compagnie le *Phénix*.

La malveillance paraît être étrangère à ce sinistre.



Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Samedi soir, vers sept heures et demie, les locataires d'une maison de la rue Saint-Antoine furent mis en alerte par une détonation pareille à un coup de fusil et les cris poussés par trois femmes. Fort heureusement ces dames en ont été quittes pour la peur. Voici les faits :

A l'entrée de la nuit, l'une des ouvrières de M<sup>me</sup> C... est chargée d'allumer journallement deux lampes, dont l'une est destinée à l'atelier de couture et l'autre au magasin. A peine celle-ci était-elle allumée que la première vole en éclats, projetant avec force mille morceaux de porcelaine qui auraient pu faire de graves blessures si quelqu'un avait été atteint. Comment s'est produit s'est accident ? Tout le monde l'ignore ; ce qu'il y a de certain, c'est que la boule qui contenait le pétrole a seule éclaté, laissant intact sur la cheminée, où il reposait, le pied de la lampe. C'est probablement grâce à la force de projection que la mèche a été éteinte, et s'est heureuse, car elle aurait pu communiquer le feu au liquide répandu dans l'atelier en grande quantité, et provoquer ainsi un commencement d'incendie dont les suites sont toujours désastreuses.

Avis aux personnes qui se servent de lampes à pétrole.

Le *Mémorial des Pyrénées* entretient ses lecteurs d'un curieux projet, qui ne tendrait à rien moins qu'à créer à Pau un lac donc l'éten-due atteindrait une vingtaine d'hectares. Cette innovation hardie soulève de vives critiques ; mais nous devons constater aussi qu'elle est étudiée avec complaisance par le plus grand nombre de ceux qui s'intéressent à l'avenir de Pau.

Nous lisons dans le *Bon Sens* de Carcas-sonne :

Vendredi dernier, vers onze heures du matin, deux détenus s'évadèrent de la prison de Narbonne.

La gendarmerie les a arrêtés dans le domaine de Moujan. Ils étaient en train, paraît-il d'échanger le costume de prisonnier contre les habits de valets de ferme.

ARRESTATION D'UN FINANCIER

Le nommé X... avait fondé, il y a quelque temps, une société par actions, sous le titre de « *Crédit minier* ». Les bureaux de la nouvelle Compagnie furent somptueusement installés dans un immeuble de la rue du Château-d'Or, à Paris.

Dès l'origine, les affaires périclitaient : les actionnaires se plaignaient de la non-réussite de l'affaire, qui devait donner de gros bénéfices. Le parquet fut instruit de certaines malversations. Une enquête minutieuse fut ouverte et finalement le *Crédit minier* fut déclaré en faillite.

Les livres de comptabilité furent examinés par un expert en écritures. Hier, sur l'ordre du parquet, le fondateur-directeur de la Société a été mis en état d'arrestation.

Nous lisons dans l'*Ariégeois* :

ENFANT BRULÉE DANS SON BERCEAU

Mardi dernier, 9 du courant, la nommée Marie Rouch, épouse M. Marrot, métayer de M. le comte de Bellissen, à Picoy, eut l'imprudence de laisser un peu trop près du feu un berceau où se trouvait sa fille, âgée de sept mois, pendant qu'elle ensemencait des pommes de terre dans un champ voisin.

A son retour, la femme Marrot trouva le berceau qui brûlait ; l'enfant enveloppée par les flammes, était, à l'exception de la tête, entièrement carbonisée. Le feu s'était déjà communiqué à un meuble placé près du berceau et l'incendie eût pu prendre des proportions considérables si on avait tardé quelques instants de plus à rentrer à la maison.

On ne saurait donner trop de publicité à des malheurs de cette nature, car ils doivent inspirer la prudence qui, bien souvent, fait défaut aux mères de famille dans nos campagnes.

DANGER DES PETITS BALLONS EN CAOUTCHOUC

On a souvent signalé dans les journaux scientifiques les accidents que peuvent occasionner les menus objets que l'on donne aux

enfants pour s'amuser. Les ballons de caoutchouc, gonflés au gaz d'éclairage, qui font les délices des enfants, présentent quelques dangers, que l'on s'explique facilement en se rappelant que leur contenu forme avec l'air un mélange détonant.

Voici un fait raconté dans le *Journal de Médecine et de Pharmacie*, par M. Gavoy, médecin-major à l'hôpital du Dey, dont il a été témoin et dont il a failli être victime :

Mes enfants jouaient dans le salon avec deux petits ballons de caoutchouc retenus par un fil. Je lisais le journal en fumant un cigare. Un de ces petits ballons est venu tourner autour de ma tête ; tout à coup, une violente détonation a eu lieu, avec une grande gerbe lumineuse.

Après le premier instant de stupéfaction produite par la secousse et la chaleur au visage, j'ai constaté que ma barbe, mes cils, mes sourcils, mes cheveux avaient été brûlés ; que le tissu de mon paletot était brûlé jusqu'à la trame ; que mes paupières, la joue, le front, le nez surtout et le menton me causaient une vive cuisson, qui a duré vingt-quatre heures.

Comment se fait-il que le bout du cigare ait pu déterminer la détonation ? Je ne puis me l'expliquer, n'ayant reçu aucun choc ; le ballon n'a fait que passer devant moi.

Le frottement du cigare contre la mince pellicule de caoutchouc aurait-il suffi pour la perforer et enflammer le jet de gaz ? c'est possible ; mais l'effet d'une bougie serait bien autrement à craindre ! Et que l'on songe à ce qui pourrait arriver, si un enfant, tenant un ballon dans les mains, le visage trop près, s'approchait d'une bougie ou d'une lampe ! En outre des brûlures, ne pourrait-il en résulter des accidents très-graves pour ces deux petites mains délicates, offrant un plan résistant à l'explosion du gaz ? Enfin, un rideau, un de ces tissus légers qui servent à orner les appartements, peuvent prendre feu, et devenir l'origine d'un incendie.

L'expérience m'ayant démontré le danger de ces petits ballons, dit en terminant M. Gavoy, j'ai cru utile de le faire connaître et d'avertir ainsi les familles.

Cour d'assises de Lot-et-Garonne.

EMPOISONNEMENT D'UN MARI PAR SA FEMME ET SON AMANT. — VERDICT.

La défense de la veuve Gallet avait été confiée à M<sup>e</sup> Brocq.

L'accusation dirigée contre la veuve Gallet ne reposant sur aucune preuve matérielle, dit le défenseur, vous ne pouvez la condamner ; ce n'est pas sur de simples soupçons que vous devez former votre opinion et envoyer ma cliente à l'échafaud ou à baigne. Aussi M<sup>e</sup> Brocq compte-t-il que le jury partagera sa conviction, de l'innocence de la veuve Gallet, et prononcera un verdict d'acquiescement.

M<sup>e</sup> Baradat, défenseur de Subran, demande également pour son client un verdict d'acquiescement les preuves matérielles ne pouvant être faites.

A 10 heures moins 20 minutes, le jury entre en délibération ; il en sort à 11 heures avec un verdict de non culpabilité pour les deux accusés.

En conséquence, la cour ordonne la mise en liberté immédiate de la veuve Gallet.

Subran a été condamné à un an de prison et 100 fr. d'amende pour un crime de faux, dont il avait également à répondre.

BULLETIN AGRICOLE.

On lit dans le *Propagateur du nord* :

Les gelées insolites de cet hiver avaient donné des craintes sérieuses aux arboriculteurs. On avait dit — des hommes même autorisés en pareille matière — que les poiriers, les pommiers, les cerisiers, avaient eu leurs pousses atteintes par les gelées, que les dégâts étaient incalculables, que la récolte de cette année était gravement compromise, etc., etc. Nous annonçons avec plaisir, qu'il n'en est rien, du moins dans notre ville et les environs. Tous ces arbres

vont entrer en floraison ; pas une de leurs branches qui ne soit couverte de boutons et, bientôt, de fleurs. Ces apparences très belles viennent démentir tous les broits que la peur avait inspirés.

Nous lisons dans l'*Indépendant de Saône-et-Loire* :

Le temps qu'il fait en ce moment, est tout-à-fait heureux pour la culture. Nos cultivateurs s'empressent d'en profiter pour faire les labours préparatoires nécessaires à l'ensemencement du turquis et des pommes de terre. Les avoines sont commencées dans le finage et elles s'ensemencent admirablement. Dans la Bresse, on va commencer cette semaine. Les blés poussent et sont très beaux. Les blés tardifs, ceux qui ont germé après le dégel, se dépêchent pour rattraper les autres. Nous résumerons la situation en disant que les cultivateurs sont satisfaits.

L'*Aube* signale un fait de précocité assez rare. Mercredi, 10 courant, un essaim d'abeilles s'est attaqué à un groseller chez le maire de Villechétif. On a recueilli cet essaim dans une roche.

On écrit de Chamvres à la *Constitution de l'Yonne* le 12 :

Si la pioche et la scie continuent leur œuvre, il ne restera bientôt plus de noyers sur notre territoire. A l'heure qu'il est, la moitié au moins de ces arbres jonchent le sol. Pourquoi d'ailleurs les laisserait-on debout ? Ils sont tellement gelés, dans les endroits bas surtout, qu'il leur faudrait de longues années pour se refaire. Le parti pris par beaucoup de propriétaires est donc, selon nous, le plus sage.

Le *Courrier de Narbonne* écrit le 11 mars :

Nos viticulteurs sont ici très perplexes. La pluie tant désirée ne survient pas, et les quantités prodigieuses de fumiers et d'engrais divers qui ont été enfouies, restent inertes au pied des ceps, et, faute d'humidité, seront plutôt nuisibles qu'utiles à la végétation, et surtout à la fructification. C'est là une condition très alarmante, au point de vue de l'importance de la prochaine récolte. Dans les campagnes, les sources baissent sensiblement et nos divers cours d'eau sont au plus bas de leur étiage. Nos prairies desséchées par les rudes gelées de l'hiver n'entrent pas encore en végétation, et faute d'irrigations possibles, présentent le plus triste aspect.

Nous lisons dans le *Journal de Landes* :

Malgré les menaces du phylloxera qui a envahi certains cantons du Gers, voisins du département, les habitants des Landes vont planter cette année, de grandes quantités de vignes. Non-seulement on prépare des terres à cet effet, sur divers points de l'Armagnac et de la Chalosse, mais encore dans la Grande-Landes, sur les sables les plus légers on veut planter.

A Solférino, sur le vaste et beau domaine de S. M. l'Impératrice, plus de 100 hectares vont être plantés par les soins d'intelligents viticulteurs du Midi ; à Sabres, à Luglon, à Pissos et dans d'autres localités, on se prépare à suivre cet exemple.

On croit que le phylloxera, qui fait de terribles ravages sur les terres fortes de l'Hérault, n'envahira jamais nos sables.

ÉQUINOXE DE PRINTEMPS.

Le dimanche des Rameaux, 21 mars, à cinq heures seize minutes du matin, aura lieu l'équinoxe de printemps. Le centre du soleil se trouvera alors sur l'équateur céleste, où il occupera le point équinoxial de printemps choisi par tous les astronomes pour premier méridien céleste et nommé, pour cette raison, *origine des ascensions droites*. Alors finira l'hiver et commencera le printemps, qui se prolongera jusqu'au solstice d'été, 21 juin, à une heure trente-quatre minutes du matin ; alors le soleil se trouvera sur le tropique céleste du Cancer ce sera le jour le plus long de l'année.

HENRY COURTOIS.

Le bureau météorologique du *New Herald*, communiqué la dépêche suivante :

New-Yor, 13 mars, matin.

Une perturbation arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège entre les

14 et 16.

Elle sera accompagnée de pluies et forts vents ou bourrasques du sud inclinant au nord-ouest.

Une autre perturbation viendra dans les trois jours suivants, 17, 18, 19 et affectera la France. Elle sera accompagnée de neige dans le nord.

Marché aux Bestiaux de La Villette. Paris, 15 mars.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.600	1.800	1.18 à 1.80
Vaches.	583	480	1.00 à 1.62
Taureaux.	139	123	1.00 à 1.50
Veaux.	733	728	1.40 à 2.34
Moutons.	16.544	1.636	1.22 à 2.08
Porcs.	1.666	1.609	1.36 à 2.60

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 15 mars, 7 h. soir.

Le Sénat procède à la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur. M. de Gavardie combat le projet de loi.

M. de Freycinet dit qu'après le rejet de l'article 7, le Gouvernement appliquera les lois existantes.

L'article 7 est rejeté par 149 voix contre 132.

L'ensemble du projet, moins l'article 7, est adopté par 187 voix contre 103. sur 290 votants.

Paris, 16 mars, 3 h. soir.

On annonce, au dernier moment, que le prince Orloff, ambassadeur de Russie, est mandé à Saint-Petersbourg par son gouvernement.

Bourse de Paris.

Cours du 16 Mars.

Rente 3 p. %	82.25
— 3 p. % amortissable	84.80
— 4 1/2 p. %	113.00
— 5 p. %	116.80

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 15 mars	CLOTURE précédente
Banque de France	3.220 »	3.215 »
Crédit foncier	1.095 »	1.092 50
Orléans-Actions	1.188 75	1.188 75
Orléans-Obligations	382 »	381 50
Suez	858 75	870 »
Italien 5 %	81 90	81 »

La Nouvelle Revue.

Sommaire de la livraison du 15 mars.

M. Thiers, par M. E. Spuller. — Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie (Première partie), par M. Henri Rivière. — La Vie et la Substance vivante, par M. Edmond Perrier. — Le Forestier (Deuxième partie), par M. J. de Glouvet. — Poètes Grecs contemporains : Ecole Ionienne, par M<sup>me</sup> Juliette Lamber. — Les Rougon-Macquart, par M. Emile Zola, par M. T. Colani. — Made-moiselle Printemps, par M<sup>me</sup> Jeanne Miret. — Un regard en arrière (Poésie), par M. André Lemoyne. — Revue du Théâtre : Musique, par M. Louis Gallet. — Lettres sur la Politique extérieure. — Chronique politique. — Journal de la quinzaine. — Bulletin bibliographique.

Paris, 23, boulevard Poissonnière.

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n<sup>o</sup> du 13 mars.

Texte : Edwin Edwards, C. Lewis. — Les Autographes, Lutz. — A propos d'un tableau de Rembrandt, un vieux Parisien. — Sébastien Le Clerc, Surmay. — Subvention aux Musées, A. Genevay. — Amusettes, Seurot. — Petite Chronique, X.  
Gravures : Fac-simile d'une eau-forte d'Edwin Edwards. — Fac-simile d'une eau-forte d'Edwin Edwards. — Etude anatomique par Léopard de Vinci. — Dessin à la plume légèrement lavé, par Rembrandt. (Collection du prince d'Aumale). — Fac-simile d'une eau-forte d'Edwin Edwards. — Costumes de Sébastien Le Clerc, six figures. — Cul-de-lampe composé par Bachelier, gravé par Chauffard. — Lettres ornées : D. de l'alphabet de Mitelli. — L. de l'alphabet de Blin.



**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**  
**DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL**

de 500 millions  
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0

**Avec Lots**

ENTIÈREMENT CONFORME AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel emprunt communal de 500 millions. Cet emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui complet des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur 1 million d'obligations formant la totalité de l'emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

- 1 obligation remboursée par 100,000 fr.
- 1 — — — — — 25,000 »
- 6 obligations remboursées par 5,000 francs soit 30,000 »
- 45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit 45,000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200,000 fr. et 318 lots par an pour 1,200,000 fr.

Le 1<sup>er</sup> Tirage aura lieu le 5 avril 1880.

Les obligations sont numérotées de 1 à

1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

L'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle ren-

ferme les principes actifs.  
**Fourgeaud et Lacoste**, inventeurs et fabricants à Périgueux.  
Dépôts dans les principaux établissements.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castiglione, le duc de Plukow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr. Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueur nocturnes.

N° 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous

ces maux ont disparus sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

MAISON DE CONFIANCE  
POUR LA POSE DES DENTS  
20 ans de succès  
**AUDOUARD**  
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot), tous les mois du 1<sup>er</sup> au 10. Faubourg Leclère en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

**Livret des familles.**

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés  
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**Pharmacie centrale de Cahors.**

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères  
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

**ESCROUZAILLES**

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

**LIBRAIRIE ABEL PILON**

A. LE VASSEUR, Succ<sup>r</sup>, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

**EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS**

- GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL** de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8° 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 25 fr. par 4 mois.
- GRAND ATLAS UNIVERSEL** ancien et moderne, 40 cartes double in-folio. Prix : 90 fr.
- TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE** par HERING, GERARD et RAVEL. 4 beaux vol. gr. in-8° dont 2 vol. Atlas cont. 102 planches magnifiquement coloriées. Prix : 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.
- TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE** théorique et pratique, par GERARD, DUPUIS et HERING. 6 beaux vol. grand in-8°, dont 3 Atlas contenant 153 planches magnif. color. 250 l., payab. 30 fr. par 3 mois.
- FLORE MÉDICALE** USUELLE ET INDUSTRIELLE par DUPUIS, REVEL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8°, dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4°, magnifiquement coloriées. Prix : 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.
- LES TISSUS ANCIENS** reconstitués à l'aide de miniatures et des documents inédits, par GUICHARD. (Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878.) 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papeteriers, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : 80 fr.
- DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE** par d'ORNIANT et un grand nombre de ses savants éminents. Nouvelle édition, 28 volumes Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix : 480 fr., payables 50 fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

**AU PREMIER CHEMISIER**  
**E. CRAMANT-MASSIP**  
CHEMISES INFROISSABLES  
Spécialité  
De Lingerie pour homme, sur mesure  
Seule Maison à Montauban  
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ  
Représentée à CAHORS,  
par M. IDIDES,  
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

**LA GAZETTE DE PARIS**

Le plus grand des journaux financiers  
NEUVIÈME ANNÉE  
Parait tous les Dimanches  
PAR AN Semaine politique et financière  
— Etudes sur les questions du jour  
— Renseignements sur tous les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondants — Échéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées

4 FRANCS  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
2<sup>fr</sup> 1<sup>re</sup> Première Année

Prime Gratuite  
LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS  
PARAISANT TOUTS LES 45 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE  
50, Rue Taitbout — Paris

**EAU MINÉRALE NATURELLE**  
**VICHY**

Source de l'Etat. Applications en médecine :  
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence  
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.  
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.  
Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire :  
PARIS, 22, Boulevard Montmartre  
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE  
Opérateur z tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes

ÉVITER  
LES  
CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
AIGER  
LE VÉRITABLE  
NOM

**MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,**

ARTICLES DE VOYAGE.

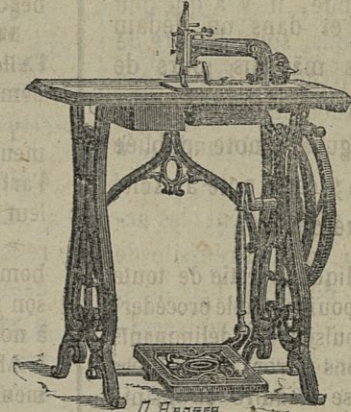
**MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTEMES**

Accessoires, pièces de rechange et fournitures.

Coupe-hautonniers. . . . . 2 fr.



Laines et cotons filés.  
Fils et cotons à tisser.  
Toiles, Nappes, Serviettes, Tapis et descentes de lit. Nattes et paillassons. Calicots, Toiles à matelas et pailasse. Peignes à tisser. Bougie économique à essence. Couvertures de voyage et Chancelières. Couvertures de



laine et de coton. Tapis d'appartement et passages. Mouchoirs fil de Cholet, couvre pieds, Indiennes meubles, Molletons, Contils et Cadis, Gilets flanelle de santé. Blouses, Chemises, Pantalons, Caleçons, Jupons, Tricots, etc., etc.

SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

**Maison LARRIVE,**

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES ET CHAUSSURES CAOUTCHOUC

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman : **LE DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR**, par F. du Boisgobey, avec illustrations de J. Ferat, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43<sup>e</sup> volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N° par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4° et un morceau de musique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS : Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. Départements : 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale : 1 an, 8 fr. 50.

Le volume broché, pour Paris. . . . . 5 fr.  
id. par la poste. . . . . 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris

Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

**EXTRAIT DE SANG**

Les Pilules dragéifiées d'extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, Lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés ; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.